

usine, de nouvelles machines, de nouveaux systèmes de production. Ainsi font nos concurrents du monde entier, en particulier les pays orientaux comme le Japon. Il y a également l'Allemagne occidentale et certains autres pays qui ont réalisé des exploits en matière de productivité et qui réussissent si bien à concurrencer nos produits. Voici ma première proposition: offrir des encouragements fiscaux basés sur un accroissement de productivité au cours de l'année; ainsi, une usine se trouverait récompensée sous forme de réductions fiscales à la fin de l'année au prorata d'une augmentation précise de productivité au cours des douze mois précédents.

• (5.30 p.m.)

La deuxième suggestion, c'est un dégrèvement d'impôt pour encourager les producteurs et les marchands à maintenir les augmentations de prix en deçà des 2½ p. 100 que gouvernement considère comme acceptables. Ce pourcentage est basé sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, qui d'année en année depuis 70 ans, tient compte de l'inflation, dont la moyenne s'établit à 2½ p. 100 par année. Le gouvernement s'est donc emparé de ce chiffre et, à son avis, s'il n'est pas dépassé, l'économie ne sera pas menacée.

J'ai proposé au gouvernement que, si un producteur limite à 2.5 p. 100 l'augmentation du prix de tous ses produits durant l'année, il devrait recevoir un dégrèvement de 2.5 p. 100 de son impôt de société à la fin de l'année, et une remise de 1 p. 100 pour chaque pourcentage d'augmentation de prix qu'il contient, régulièrement, jusqu'à zéro. En l'occurrence, une société qui ne majorerait aucunement ses prix au cours de l'année serait admissible à une remise de 5 p. 100 sur ses impôts de société. Voilà un stimulant pratique que les hommes d'affaires comprennent. C'est le genre de formule qui les fera réagir et dont l'avantage les portera à ne pas dépasser la directive de 2.5 p. 100 du gouvernement. Les hommes d'affaires s'appliqueront à mériter ce stimulant fiscal, et leurs marchandises deviendront plus compétitives et plus faciles à écouler s'ils limitent leurs augmentations de prix à 2.5 p. 100.

Troisièmement, le gouvernement devrait instaurer des peines contre les compagnies qui ne maintiennent pas leurs hausses de prix dans les limites de 2.5 p. 100 par an, selon le principe directeur. Il y a quelques mois, le gouvernement a rassemblé les chefs des industries et leur a demandé de retenir les hausses de prix dans des limites raisonnables. Toutes les industries ont déclaré qu'elles n'augmenteraient pas leurs prix de plus de la

hausse du coût de revient. Mais, monsieur l'Orateur, il n'y a rien pour encourager les intéressés à restreindre l'augmentation des coûts de revient. Aucune sanction ne s'applique à eux s'ils ne situent pas leurs hausses de prix dans l'échelle prévue.

Les hommes d'affaires de l'ensemble du pays se rient littéralement du gouvernement qui croit qu'ils réagiront comme il l'espère. Ils ne le feront pas, c'est certain, à moins qu'on ne crée des récompenses ou des sanctions. Ceux qui ont été dans les affaires ou ont fréquenté des hommes d'affaires savent que telle est la réalité de la vie économique. Afin d'amener les producteurs à s'en tenir dans les limites de 2.5 p. 100 que prescrit le principe directeur, le gouvernement devra instituer des peines et les imposer aux récalcitrants.

Quatrièmement, je propose que le ministre des Finances (M. Benson) convoque immédiatement les présidents des banques à charte et des principales institutions de prêt au Canada et leur signale la nécessité d'abaisser les taux d'intérêt. Je crois que les taux actuels sont beaucoup trop élevés et accroissent inutilement les coûts de production, de sorte que nos produits ne peuvent soutenir la concurrence et il est ainsi plus difficile de créer des emplois. L'annonce il y a quelques jours selon laquelle les banques à charte du Canada auraient réalisé durant les six premiers mois de leur année financière un profit de 27.7 p. 100 supérieur à celui de 1969, alors que la hausse était de 26.6 p. 100, montre que les banques et les autres institutions de prêt pourraient fort bien réduire les taux d'intérêt et faire encore un profit raisonnable. Il incombe au gouvernement de convoquer les dirigeants de ces institutions de prêt et de leur signaler dans l'intérêt national qu'il est absolument nécessaire d'abaisser les taux d'intérêt. Le gouvernement devrait clairement dire que s'ils ne sont pas disposés à agir ainsi, il imposera une certaine réglementation sur l'intérêt, afin que les coûts et les prix demeurent raisonnables. La vente concurrentielle des produits et les possibilités d'emploi l'exigent.

Ma cinquième suggestion est celle que j'ai souvent faite et que j'ai répétée la semaine dernière au premier ministre (M. Trudeau). Il devrait réunir les dirigeants des principaux syndicats canadiens afin de les convaincre de l'importance de la collaboration du salariat au maintien de coûts raisonnables, ce qui permettrait à nos produits de soutenir la concurrence et ce qui créerait des emplois pour leurs membres. Une rencontre confidentielle pourrait se tenir loin de la presse, de la radio, de la télévision et de toute publicité. Le pre-

[L'hon. M. Hees.]